

propos , au quel cas les dits pouvoirs accordés par nous par les présentes patentes ne subsisteront plus à l'égard de l'ancien Supérieur des dites Missions , mais seulement à l'égard du nouveau.

Donné à Quebec le premier jour de May , mil fixcent quatrevingt dix huit , sous notre seing , le contre seing de notre secretaire et scellé du sceau de nos armes.

JEAN, Evêque de Quebec.

LA COLOMBIERE, ptre. Secrétaire.

